

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 8 - présents : 7 - votants : 7

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Daniel CRAMER, Fabienne ROUSSEAU, Magali DUGAND, Cyril DUPUIS, Christine LAROYE et Jean-Michel RICHARD

ABSENT : Florent BEIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT ANNÉE 2025

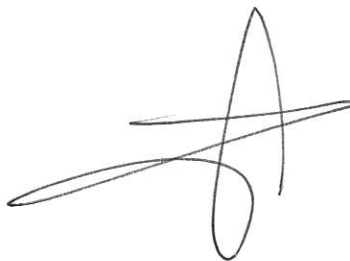
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe comme suit les différents tarifs d'assainissement pour l'année 2025 :

- Taxe de Raccordement au réseau d'assainissement avec séparatif pour eaux pluviales de la commune de Saint-Flour-l'Étang : **1 500 €**.
- Part fixe annuelle contribuant à la gestion administrative, à la gestion technique et à l'entretien des réseaux : **30 €**
- Redevance assainissement : **1,80 €** le prix du mètre cube payé par les ménages, selon leur consommation annuelle, sachant que les exploitations agricoles seront soumises à cette redevance avec un forfait de 150 m³.

=====

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christophe DOS SANTOS.



Publiée le : 17/01/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publication devant le Tribunal Administratif.